

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2021

La séance est ouverte à 20h30

**Présents** : BRUSSEAUX Nathalie, CHAFFAUT Vincent, COLIN Stéphane, DAVID Julie, DELOFFRE Guy, HUIN Marie-Odile, LACQUEMANT Rémy, LANOIS Coralie, MOUGENOT Alain, MUNGER Georges, THIMOLEON Rémi, TRIBOUT Sandrine,

**Absents excusés**: HARRE Catherine, LARRIERE Nadine

**Absent non excusé** : VOLLMAR Dominique

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Suivant l'article L. 2121-14 du C.G.C.T, Julie DAVID a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **2. Modalités des réunions en visioconférence**

Monsieur le Maire procède à la lecture des règles de fonctionnement des réunions en visioconférence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités des réunions en visioconférence.

### **3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2020**

Sandrine TRIBOUT fait remarquer que le refus de voter la convention avec Familles rurales et compagnie n'apparaît pas dans le compte-rendu. Le procès-verbal sera donc modifié et soumis au vote au prochain conseil.

### **4. Projet de rénovation de l'enveloppe et des menuiseries du bâtiment communal situé rue Astorg et demandes des subventions y afférentes**

Le bâtiment de la poste dispose d'un appartement qui n'est plus loué depuis l'été 2019.

Ce bâtiment est un gouffre financier en terme de charges , une première étude thermique a été réalisée mentionne de grosses déperditions de chaleur. Une réhabilitation de ce bâtiment en terme d'isolation apparait nécessaire afin de louer cet appartement et de pouvoir disposer d'une salle sous celui-ci (dont l'usage n'est pas encore défini).

Cette réhabilitation comprendrait : isolation extérieure, changement des menuiseries et de la chaudière.

Le montant s'élèverait à environ 100 000 euros, avec une aide financière de Climaxion et une autre demande de subvention a faire auprès de la préfecture avant le 5 février (DCIL). Une aide supplémentaire de l'Etat pourra également être perçue.

Marie-Odile Huin : Quel est le degré d'urgence de ce projet ?

Stéphane Colin : Il n'y a pas forcément de caractère urgent cependant les aides sont à demander maintenant. Le montant des subventions proposé cette année est important, il serait dommage de passer à côté. L'appartement n'est pas loué depuis un an et demi, il nous manque une rentrée d'argent là-dessus.

Julie David : Si on le laisse à l'abandon on s'expose à une friche au centre de Vézelize.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de demander les subventions afférentes au projet de réhabilitation de ce bâtiment.

### **5. Projet de création d'une aire sportive et ludique intergénérationnelle et demandes des subventions y afférentes.**

Présentation du projet d'aire sportive et ludique intergénérationnelle chemin du Grand Canton.

Après la rencontre de différents prestataires le projet a été défini comme suit :

- Création d'un city stade de 10m\*20m avec buts d'handball, paniers de basketball et mini-buts (dit « but brésilien »), accessible aux personnes à mobilité réduite,
- Création d'un skate park débutant de 8m\*20m avec deux rampes de lancement et deux agrès,
- Mise en place d'une pyramide de corde
- Installation de deux appareils de fitness adulte d'extérieur
- Aménagement d'un emplacement de pique-nique avec mobilier urbain (table, bancs, corbeille et rack à vélo).

Marie-Odile Huin note que cet espace sera utilisé par des collégiens qui ne viennent pas de Vézelize et regrette que la commune finance pour d'autres.

Vincent Chaffaut fait remarquer qu'à l'heure actuelle les jeunes de Vézelize sont obligés de se rendre ailleurs, dans d'autres communes.

Marie-Odile Huin pose la question de la sécurité du site, avec l'entreprise LPR qui emprunte la route du grand Canton.

Stéphane Colin : Le passage des camions correspond actuellement à une dizaine par jour. Le lieu sera sécurisé, par un cheminement piéton matérialisé.

Marie-Odile Huin : il faudra veiller à ne pas installer les conteneurs trop proches des ruisseaux pour éviter une pollution aquatique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander les subventions pour ce projet.

### **6. Délégation de pouvoir au maire: aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité de déléguer pouvoir au maire pour les aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

#### **7. Achat d'un terrain par la commune pour l'installation de la nouvelle maison de santé.**

Lors d'une rencontre avec le docteur Evrard et Mme Henon, il a été demandé à la commune d'acheter le terrain où sera implantée la future maison de santé et de le revendre à l'euro symbolique.

Le permis de construire a été déposé en juillet dernier et vient d'être accepté. Ce projet est privé, ils n'ont donc droit qu'à très peu de subventions.

Après une rencontre avec le propriétaire de ce terrain, le propriétaire en demande 100 000 euros pour 2700m<sup>2</sup>.

La question posée est donc de savoir si la commune va aider la future maison de santé et si oui de quelle manière.

Lors de cet échange avec le propriétaire, il est apparu que celui-ci serait vendeur de 2 autres parcelles à proximité. Celles-ci jouxtant l'ancien bâtiment de l'amicale des pompiers.

L'ancien bâtiment des pompiers va être complètement détruit prochainement car il est insalubre et dangereux. Un revêtement au sol permettra de recevoir des voitures.

Après réflexion, la maison de santé aura besoin de nombreux stationnements et l'acquisition des parcelles proposées pourrait être intéressante, l'une pour y faire un parking et l'autre, dépendante de la première puisque totalement enclavée, pourrait recevoir le projet d'un jardin partagé.

Ces deux parcelles sont proposées à la vente au tarif de 50 000 euros pour 1280m<sup>2</sup>.

Sandrine Tribout et Rémy Lacquemant notent qu'il faut absolument que le projet de nouvelle maison médicale aboutisse et qu'il faut garder les praticiens.

Stéphane Colin : C'est faisable financièrement et cela montre que la commune soutient ce projet.

Marie-Odile Huin trouve que la demande est onéreuse pour un projet privé.

Par délibération, le conseil municipal, à 11 voix pour et 1 contre, autorise la commune à faire une proposition d'achat de 130 000 euros net vendeur pour les 3 parcelles.

#### **8. Emprunt pour le financement de la mise en conformité du système d'assainissement**

Afin de financer les travaux d'assainissement de la commune, un emprunt doit être effectué. Des simulations sont présentées.

A l'unanimité le conseil municipal autorise la commune à contracter un emprunt de 1,5 millions :

800 000 euros à 0,6% indexé sur le livret A sur 50 ans et 700 000 euros à taux fixe de 0,59% sur 25 ans.

## **9. Questions diverses**

Une taille d'arbres rue de Beauregard est en cours. Ces travaux étaient nécessaires (sécurité).

Un agent municipal fait traverser les familles devant l'école maternelle rue Foch le matin et le soir, les gens sont reconnaissants et remercient souvent l'agent de service.

Une réunion avec MMH, l'EPFL et les propriétaires de l'ancienne maison de retraite est prévue la semaine prochaine afin de sécuriser les lieux. La convention entre l'EPFL et MMH est signée.

Actuellement, un seul défibrillateur est sur la commune (au stade Creusot et peu accessible), deux autres ont été commandés pour être installés au centre de la commune et au gymnase.

Est-il possible de mettre des abris bus pour les TED ? Hélas non puisqu'ils sont sur la chaussée.

Il y a eu des soucis avec le bâtiment de l'annexe : fuite de la toiture, et des soucis réguliers avec les appartements. Heureusement, la décennale est là.

Les adjoints et le maire ont une visite du bâtiment de la crèche afin de prioriser les travaux à effectuer puisqu'une subvention de 80% de la CAF sur un montant de 160 000 euros a été accordée.